

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-694

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 76****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Rédiger ainsi la seconde colonne du tableau de l'alinéa 13 :

«

Taux (en euros par kg)
18,0
10,2
6,0
1,8
10,0
5,0

».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à doubler les taux de la redevance pour pollutions diffuses proposés à l'article 76 du projet de loi de finances.

Son objectif est de provoquer une hausse véritablement dissuasive des prix des produits phytosanitaires.

On connaît de longue date le rôle des pesticides dans le désastre écologique actuel, ainsi que le danger qu'ils représentent pour la santé humaine.

En face des atermoiement du Gouvernement français et de l'Union européenne concernant leur interdiction, il est proposé ici un renchérissement substantiel de ces produits.